



Résumé des changements

Référentiels Chaîne de Garantie d'Origine pour 2019

Résumé des changements

Le MSC a mis à jour le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine et les exigences en matière d'audit. Ces mises à jour améliorent la clarté, l'accessibilité et l'intégrité du Référentiel là où cela était nécessaire. Elles prennent en compte également les infractions potentielles liées au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement.

Ce document fournit un aperçu des changements apportés aux documents suivants du programme MSC :

- ✓ Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC : Version par Défaut 5.0
- ✓ Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC : Version pour les Groupes 2.0
- ✓ Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC : Version pour les Entreprises en lien direct avec le consommateur 2.0
- ✓ Exigences de certification Chaîne de Garantie d'Origine du MSC, version 3.1
- ✓ Exigences générales de certification, version 2.4.1

Quand est-ce que ces modifications entreront en vigueur ?

Les nouveaux Référentiels CGO entreront en vigueur six mois après leur publication.

28 mars 2019

28 septembre 2019

À partir du 28 septembre 2019, vos audits seront réalisés conformément à la nouvelle version du Référentiel CGO.

Tous les audits réalisés avant le 28 septembre seront conformes au Référentiel précédent.

Les nouveaux Référentiels CGO peuvent être consultés sur le [site internet du MSC](#).

Les Référentiels CGO ont été révisés dans le cadre d'un cycle régulier qui intègre les commentaires des parties prenantes et aligne le Référentiel sur les meilleures pratiques de l'industrie.

Si vous avez des questions, veuillez contacter votre antenne locale du MSC à <https://www.msc.org/fr/a-propos-du-msc/notre-equipe>

Comment le MSC révisé-t-il ses Référentiels ?

Une question est soulevée par une partie prenante ou par le MSC.

Les questions sont examinées par le MSC, et certaines d'entre elles sont sélectionnées pour être approfondies. Le MSC présente des propositions lors de consultations publiques, au cours desquelles des experts du secteur, des entreprises de la chaîne d'approvisionnement et des utilisateurs du Référentiel sont invités à faire part de leurs commentaires pour contribuer à l'amélioration du programme.

Les questions soulevées et les solutions potentielles sont examinées par deux groupes :

- Le Conseil consultatif technique du MSC, un organisme indépendant constitué de scientifiques et d'experts.
- Le Conseil consultatif des parties prenantes, un conseil composé de groupes de parties prenantes du MSC et de représentants.

Ces groupes fournissent des conseils et font des recommandations au Conseil d'administration du MSC sur l'adoption des propositions. Le Conseil d'administration du MSC prend la décision finale en ce qui concerne les propositions.



Les Référentiels Chaîne de Garantie d'Origine du MSC

Ces modifications s'appliquent à toutes les versions du Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine

Ce qui a changé

Étiquetage correct des espèces et de l'origine

Toutes les entreprises certifiées sont tenues de disposer d'un système garantissant l'exactitude des déclarations concernant les espèces de produits certifiés, les zones de capture ou l'origine. Cela signifie que l'étiquetage de l'origine, des zones de capture ou des espèces doit être aligné sur la législation en vigueur dans le ou les pays dans lesquels le produit est commercialisé.

Dans la plupart des cas, les entreprises certifiées disposeront déjà des systèmes nécessaires. Le changement réside dans le fait que l'auditeur vérifiera désormais ces systèmes, et, si un cas d'étiquetage erroné venait à être identifié, un mécanisme clair permettra de signaler une non-conformité.

Achat direct auprès de pêcheries ou de fermes certifiées

Nous avons ajouté des directives pour les entreprises achetant directement auprès de pêcheries ou de fermes certifiées, y compris :

- Comment vérifier si la pêcherie ou la ferme nécessite également un certificat CGO pour pouvoir vendre un produit comme certifié.
- Le fait qu'une entreprise certifiée puisse utiliser des tests d'antibiotiques sur les produits reçus directement d'une ferme certifiée ASC dans le cadre de leurs vérifications produits.
- Les produits reçus d'une ferme certifiée ASC mais contenant des antibiotiques dont l'utilisation sur les produits certifiés a été exclue par le Référentiel applicable aux fermes ASC ne sont pas conformes.

Vérification du statut de certification d'un fournisseur

Nous vous conseillons de toujours vérifier le statut de certification des fournisseurs de produits MSC sur le site internet du MSC (msc.org), et pour les produits ASC, sur le site internet de l'ASC (asc-aqua.org). Ces sites internet sont plus fiables que les certificats papier, qui peuvent être annulés, suspendus ou retirés avant leur expiration.

Demander des enregistrements ou des échantillons

Si vous utilisez des sous-traitants pour le transport, vous êtes tenu d'avoir la capacité de demander des enregistrements des produits certifiés et permettre aux organismes de certification et au MSC d'avoir accès à tous les produits et locaux certifiés, sur demande.

Nous avons réduit de dix à cinq jours le délai dont disposent les entreprises certifiées pour fournir des enregistrements de traçabilité au MSC ou aux agents désignés, à compter de la date de la demande. Une extension peut être autorisée lorsqu'une demande écrite est approuvée par le MSC ou par l'agent désigné approprié.

L'ASC a été clarifiée en tant qu'agent désigné du MSC et, à ce titre, est en mesure de demander des enregistrements des produits ASC, ou des échantillons de produits ASC pour réaliser des tests de produits.

Produit en cours d'évaluation

Les entreprises certifiées ont désormais besoin d'une approbation écrite de l'organisme de certification avant de pouvoir manipuler des produits concernés par des pêcheries MSC ou des fermes aquacoles en cours d'évaluation, mais ces produits peuvent être vendus comme certifiés une fois la pêcherie ou la ferme certifiée. Seules les entreprises faisant partie d'un groupe de pêcheries clientes ou le même propriétaire légal qu'une ferme en cours d'évaluation sont éligibles à cette approbation.

Le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC : Version pour les Entreprises en lien direct avec le consommateur 2.0

La version pour les Entreprises en lien direct avec le consommateur (Consumer-Facing Organisation - CFO) s'applique aux entreprises qui servent ou vendent des produits de la mer certifiés au consommateur final, telles que les traiteurs, les chaînes de restaurants et les détaillants disposant de rayons marée.

Ce qui a changé

Éligibilité des entreprises en lien direct avec le consommateur final possédant plusieurs sites

Les obligations d'un système de gestion commun et la responsabilité du bureau central sont désormais plus explicites. Auparavant, le bureau central contrôlait l'achat des produits de mer certifiés. Il est désormais précisé que les achats peuvent être effectués au niveau d'un site, tant que le bureau central exerce une supervision.

Traçabilité au sein des sites

La traçabilité au niveau d'un site en lien direct avec le consommateur doit être démontrée depuis le point de vente ou de service jusqu'à un intrant certifié, ce qui peut être un fournisseur certifié ou des réceptions/livraisons certifiées.

Signaler les modifications

Vous devez informer votre organisme de certification dans un délai de 10 jours si le nombre total de vos sites augmente de plus de 25 % depuis le dernier audit en date (il s'agit d'une réduction par rapport au Référentiel précédent, qui fixait le seuil à 50 %). L'approbation de votre organisme de certification est requise pour ajouter un nouveau site exploité dans un nouveau pays, ainsi que tout site d'exploitation transformant, conditionnant ou reconditionnant des produits certifiés.

Audit des sites de stockage et de distribution

Au moins un site d'exploitation dédié uniquement au stockage ou à la distribution (tels que des dépôts ou des entrepôts) doit être audité pendant la période de validité de trois ans du certificat.

Échantillonnage accru sur les sites en lien direct avec le consommateur

Le nombre d'échantillons et le calcul des audits des sites en lien direct avec le consommateur ont été augmentés. Il s'agit d'améliorer la couverture de l'audit de site par rapport au nombre total de sites sur un certificat, afin d'assurer une meilleure conformité avec le Référentiel CFO du MSC.

Le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC : Version pour les Groupes 2.0

La version pour les Groupes est destinée aux entreprises possédant plusieurs sites. Le groupe désigne une fonction de bureau central qui établit les contrôles internes et est responsable de la conformité du site. Destiné à l'origine à une entreprise possédant plusieurs sites et disposant d'un système de gestion commun, il est de plus en plus utilisé par des entités indépendantes se regroupant sous un certificat de groupe unique.

Le MSC a corrigé les incohérences et clarifié les exigences de la nouvelle version du Référentiel pour les Groupes.

Ce qui a changé

Audit interne sur site obligatoire

Le MSC a précisé qu'un audit interne sur site est obligatoire avant d'ajouter un nouveau site à un certificat de groupe. Cela concerne les groupes qui ne font pas partie d'un système de gestion commun, par exemple des groupes d'entreprises indépendantes.

Processus simplifiés pour les non-conformités

Il n'est plus nécessaire de systématiquement signaler toutes les non-conformités au niveau des sites au bureau central du groupe. Au lieu de cela, l'organisme de certification déterminera si la non-conformité au niveau du site découle d'une mauvaise gestion du groupe ou si elle semble être systémique. Si elle est systémique, la non-conformité au niveau du site sera portée à l'encontre du bureau central du groupe.

Le MSC a également clarifié le processus pour les non-conformités détectées lors des audits internes.

Modifications apportées au processus d'audit

Les exigences de certification CGO v3.0 et les Exigences générales de certification v2.4 s'adressent aux organismes de certification et contiennent les exigences obligatoires en matière d'audit pour les trois Référentiels CGO.

Ce qui a changé

Suspensions et non-conformités

Pour les certificats multi-sites, une suspension peut être appliquée à un seul ou une sélection de sites si l'organisme de certification détermine que le motif de la suspension est spécifique à un site et n'a pas d'incidence sur les autres sites ni sur le certificat dans son ensemble.


Si une non-conformité mineure n'est pas résolue dans les délais impartis, les organismes de certification devront redéfinir cette non-conformité en une non-conformité majeure et les entreprises disposeront d'un délai de 30 jours pour y remédier.

Traçabilité

Pour toutes les opérations en lien direct avec le consommateur, la traçabilité est testée depuis le point de vente ou de service jusqu'à un fournisseur certifié. Les registres de vente ne sont plus nécessaires. Cela aligne le Référentiel par Défaut et pour les Groupes avec les exigences actuelles du Référentiel CFO (Entreprises en lien direct avec le consommateur).

Nouvelles catégories d'activités certifiées

Le commerce de la farine de poisson, le commerce de l'huile de poisson et la prise en charge directe des produits de la mer sont désormais considérés comme des activités certifiées distinctes. Si vous effectuez n'importe laquelle de ces activités certifiées, vous devez en informer votre organisme de certification avant le 28 septembre, afin qu'il puisse les prendre en compte et envisager de les ajouter à votre certificat lorsque les nouvelles exigences entreront en vigueur.



Se conformer aux exigences relatives au travail forcé et au travail des enfants

De nouvelles exigences ont été ajoutées au programme Chaîne de Garantie d'Origine afin de mieux garantir que les produits MSC et ASC ne sont pas associés au travail forcé ou au travail des enfants. Cela signifie que vous pourriez avoir besoin d'un audit sur les conditions de travail afin de conserver votre certification Chaîne de Garantie d'Origine.

Vous devrez vous soumettre à un audit des conditions de travail si vos activités certifiées incluent la transformation (y compris comme sous-traitant ou par le biais d'un transformateur sous-traitant), le conditionnement, le reconditionnement ou la prise en charge directe de produits de la mer depuis des navires de pêche ou aquacoles, sauf si votre pays d'exploitation présente un niveau de risque faible au regard de 2 ou plus des indicateurs suivants :

- [Processus d'évaluation des Risques Pays pour SA8000](#)
- [Indice de la Confédération Syndicale Internationale des droits dans le monde](#)
- Ratification d'au moins cinq Conventions des Nations Unies sur le travail forcé ou le travail des enfants, la traite des êtres humains, les produits de la mer/la pêche ([C188](#), [C105](#), [C182](#), [C29](#), [Protocole à la C29](#), [Protocole de Palerme](#), [Convention de l'ONU relative à l'esclavage \(1926\)](#), [Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage \(1956\)](#), [Accord sur les mesures du ressort de l'État du port](#))
- [Liste du Département du Travail des États-Unis des biens issus du travail des enfants ou du travail forcé](#)

Votre organisme de certification vous informera de votre score de risque pays avant votre prochain audit CGO.

Si vous devez vous soumettre à un audit des conditions de travail, celui-ci doit :

- se dérouler sur site
- être effectué par un auditeur tiers indépendant
- faire partie des programmes d'audit des conditions de travail reconnus par le MSC
- répondre aux critères de performance du programme d'audit des conditions de travail correspondant.

Programmes d'audit des conditions de travail reconnus par le MSC	Vous devrez répondre aux critères de performance de ces programmes
Initiative de conformité sociale en entreprise d'Amfori	Aucun problème de Tolérance Zéro détecté lors de l'audit
SEDEX SMETA	Aucun Point Critique de l'Entreprise détecté lors de l'audit
Référentiel SA8000 de Social Accountability International	Un certificat SA8000 valide

Tolérance zéro et Point critique de l'entreprise sont des problèmes de droit du travail graves qui nécessitent une action immédiate. Cela peut inclure une violation de la législation locale qui constitue une atteinte grave aux droits de l'homme des employés ou une violation flagrante des droits de l'homme. Renseignez-vous sur le [Protocole BSCI de Tolérance Zéro d'Amfori](#) et le [Guide de non-conformité SEDEX – SMETA](#).

Vous devrez suivre le programme d'audit défini par le programme d'audit des conditions de travail que vous choisirez.

Pourquoi le MSC a-t-il choisi ces programmes d'audit des conditions de travail ?

Le MSC a choisi de reconnaître ces programmes car ils sont :

- mondialement reconnus
- couramment utilisés dans le secteur des produits de la mer.

Comment le MSC a-t-il choisi les indicateurs de notation du risque ?

Le MSC a mené une vaste consultation externe pour s'assurer que les indicateurs de notation du risque étaient appropriés, efficaces et efficaces. Les indicateurs ont été sélectionnés car ils sont :

- mondialement reconnus
- couramment utilisé dans les méthodologies d'évaluation des risques du secteur des produits de la mer
- dotés d'une méthodologie transparente
- favorisés par les parties prenantes
- spécifiques au travail forcé et au travail des enfants et/ou aux produits de la mer, le cas échéant.

Comment allez-vous démontrer que vous vous conformez aux programmes sociaux pertinents ?

Pour démontrer que vous vous conformez aux programmes pertinents d'audit des conditions de travail, il peut vous être demandé de fournir un certificat à votre organisme de certification. Vous devrez peut-être également vous connecter à la plateforme ou au portail du programme.

Il se peut que les audits de conformité sociale et l'accès à cette plateforme soient placés sous la responsabilité d'une autre personne de votre entreprise. Si tel est le cas, vous devez vous assurer que cette personne soit disponible le jour de l'audit CGO afin qu'elle fournisse les conclusions de l'audit des conditions de travail.

Qu'arrive-t-il si vous ne vous conformez pas ?

Si, à tout moment, vous ne répondez pas aux critères de performance en matière de conditions de travail tels qu'ils sont définis dans le Référentiel CGO (par exemple, un problème de Tolérance Zéro est détecté lors de votre audit BSCI d'Amfori), vous devez en informer votre organisme de certification sous 2 jours ouvrables. Vous aurez alors 30 jours pour résoudre le problème afin de conserver votre certificat CGO.

Période de grâce

Le MSC/ASC reconnaît que la planification des audits des conditions de travail peut nécessiter du temps et des efforts supplémentaires. De ce fait, nous avons prévu une période de grâce pour les entreprises.

Lors de votre premier audit selon le nouveau Référentiel CGO (qu'il s'agisse d'un audit initial, de surveillance ou de recertification), vous n'avez pas besoin de vous soumettre à un audit des conditions de travail. On vous demandera simplement de [signer une déclaration](#) selon laquelle vous acceptez de réaliser l'audit des conditions de travail lors de l'audit suivant.

Cela signifie que vous aurez environ 12 mois à compter de la date de votre premier audit selon le nouveau Référentiel CGO pour réaliser l'audit des conditions de travail.